



EDITO

L'insertion professionnelle

Lors de sa session de décembre 2006, le Grand Conseil a adopté par 106 voix sans opposition un important projet du Conseil d'Etat relatif à l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans.

Ce projet vise à offrir aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale qui sont aptes à travailler une véritable opportunité d'intégrer le marché de l'emploi. Les autorités cantonales veulent ainsi endiguer l'explosion des dépenses d'aide sociale en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes notamment par le biais de formations professionnelles adaptées à leurs possibilités.

L'objectif fixé par le Conseil d'Etat est de permettre, dans les deux ans à venir, à plus de 300 des 1000 jeunes bénéficiaires de l'aide sociale de trouver une place de travail et de formation dans une entreprise, dans une institution ou dans l'administration.

Les services de l'action sociale, de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle et des lycées seront

amenés à œuvrer de façon étroitement coordonnée afin de garantir un accompagnement socio-professionnel personnalisé indispensable à la réussite d'un tel projet.

Mais au-delà des services publics, l'engagement déterminé de partenaires privés est une condition primordiale de succès !

Dans les discussions qui ont précédé les débats au parlement, les représentants des associations d'employeurs se sont engagés à collaborer très activement avec les services de l'Etat afin de relever ensemble ce très important défi !

Il est évident que ces différents acteurs devront travailler en partenariat très étroit pour que les places offertes par les employeurs soient en adéquation la meilleure possible avec les capacités des jeunes qui seront jugés aptes à entrer dans ce vaste programme.

Il conviendra aussi de veiller à ce que les places offertes soient des places réellement nouvelles afin qu'on n'as-

siste pas dans le même temps à une diminution de l'offre de places d'apprentissage. Dans cette perspective, le lancement, en terre neuchâteloise, du projet Speranza 2000 (voir p.2) arrive à point nommé. En effet, nous sommes convaincus que ce projet est susceptible d'agir comme un véritable catalyseur pour permettre la création de plusieurs dizaines de nouvelles places de formation ou de préformation en entreprises !

L'intégration sociale et professionnelle d'un grand nombre de jeunes actuellement au bénéfice de l'aide sociale est une mission que nous ne pourrions accomplir efficacement qu'au travers d'un réel partenariat public-privé porté par des acteurs convaincus de l'importance de donner à chacun la possibilité d'entrer dans un véritable projet de vie.

Jacques-André Maire
Chef de service

Speranza 2000

Dans le cadre du projet Speranza 2000, un groupe d'employeurs autour du conseiller national Otto Ineichen s'engage depuis le début de l'année 2006 pour créer de nouvelles places d'apprentissage offertes en priorité aux jeunes ayant des déficits scolaires. Dans un contexte où la Suisse et plus particulièrement certaines régions du pays ont un grand besoin de places d'apprentissage, notamment pour les jeunes ayant obtenu de faibles résultats en fin de scolarité obligatoire, il est particulièrement réjouissant de relever que plus de 1.800 places d'apprentissage et de préapprentissage ont été créées depuis le début de l'année 2006 dans le cadre du projet Speranza 2000. En étroite collaboration avec les services cantonaux de la formation professionnelle et avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Speranza engage actuellement une personne par canton ou par région, chargée de convaincre les employeurs de son réseau person-

nel de proposer de nouvelles places de formation ou de préformation. Il est essentiel que cette personne connaisse très bien la culture d'entreprises et qu'elle soit issue de la région en question.

Au plan financier, le projet Speranza est soutenu par la Confédération, par la fondation Symphasis, par le Crédit Suisse et par M. Otto Ineichen. Pour l'année 2007, le budget global s'élève à 2 millions de francs environ.

Au plan neuchâtelois

Le Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS) se réjouit du développement très positif du projet Speranza 2000 et il accueille avec une grande satisfaction le lancement de cette initiative privée dans notre canton. L'action d'un promoteur de places d'apprentissage financé par l'association Speranza renforcera les mesures déjà prises depuis plusieurs années par les autorités de notre canton et plus

particulièrement mises en œuvre par le Service de la formation professionnelle et des lycées.

Il est dès lors primordial que l'action des différents promoteurs se fasse de manière coordonnée et pleinement complémentaire. Il est fort probable qu'un projet résultant d'une initiative du secteur privé suscitera une plus grande prise de conscience quant à la responsabilité socio-économique des entreprises par rapport à l'insertion des jeunes et à leur formation professionnelle. La motivation des employeurs et des responsables d'entreprises par leurs pairs apporte une plus-value indéniable aux différents efforts de promotion visant à augmenter le nombre de places d'apprentissage afin de contribuer à la préparation d'une relève professionnelle de qualité.

Jacques-André Maire
Chef de service

Mentoring

Le concept du mentoring vise principalement l'accompagnement de personnes dans le but de trouver une solution d'insertion professionnelle.

Depuis 2004, un premier niveau de mentoring (mentoring I) est opérationnel dans le canton de Neuchâtel. Chapeauté par le Service de la formation professionnelle et des lycées, il s'articule autour de divers partenaires dont notamment le Service de l'orientation scolaire et professionnelle et le Service de l'emploi.

Ce premier échelon s'adresse principalement aux élèves qui n'ont pas trouvé de solution au terme de leur scolarité obligatoire. A ce jour, cette étape se divise en deux offres, soit:

- 1) l'accompagnement et le suivi des jeunes recensés durant une année;
- 2) une offre de complément de cours pour les élèves durant l'année.

L'ensemble du projet est financé par l'OFFT et une enquête annuelle de satisfaction est menée afin de déterminer le bien-fondé ou non de l'opération.

Les résultats des deux années (2005 et 2006) démontrent que cette démarche répond à une nécessité.

Un deuxième niveau de ce mentoring, est actuellement à l'étude et il fera l'objet d'une demande de subventionnement à l'OFFT. Il s'adressera aux jeunes de 16-20 ans qui sont en rupture de formation ou d'apprentissage.

Isabelle Rohrbach
Adjointe au chef du service

Concept d'insertion

Age	Action	Public cible et description de l'action	Partenaires
18 – 30 ans	Insertion des jeunes à l'aide sociale	Jeunes bénéficiaires de l'aide sociale Recherche d'un emploi, d'un stage ou d'une formation professionnelle.	SAS SEMP SFPL SOSP Entreprises Speranza
16 – 20 ans	Mentoring II	Jeunes en rupture de formation ou d'apprentissage Accompagnement, recherche de solution, suivi des jeunes, compléments scolaires.	SAS SEMP SFPL SOSP
15 – 16 ans	Mentoring I	Jeunes sans solution Accompagnement, recherche de solution, suivi des jeunes, cours de formation.	SAS SEMP SFPL SOSP

SAS Service de l'action social
SFPL Service de la formation professionnelle et des lycées
SOSP Service de l'orientation scolaire et professionnelle
SEMP Service de l'emploi

Internet à votre service

La DBK (Deutscheschweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz) a réalisé sous mandat de la CSFP (Conférence suisse des offices de la formation professionnelle) un site internet suisse proposant un large éventail de documents et de formulaires utiles aux entreprises formatrices.

Plusieurs sous-domaines sont proposés autour de thèmes tels que contrat d'apprentissage, aide-mémoire, manuel de la formation professionnelle, lexique de la formation professionnelle, shop. L'ensemble de ces thèmes ou sous-domaines sont accessibles directement depuis notre site internet www.ne.ch/formapro.

Contrat d'apprentissage

A partir du menu proposé, il est possible de télécharger le logiciel nécessaire à l'établissement du contrat ainsi que les formats Word et PDF du formulaire. Ces pages permettent aussi de télécharger le formulaire «rapport de formation» et le «guide de l'apprentissage».

Rapport de formation

Il s'agit d'un formulaire qui répond aux besoins des entreprises formatrices et des apprenants. Le questionnaire permet d'enregistrer l'appréciation sur le comportement, l'attitude au travail et les aptitudes professionnelles. A l'aide de ce formulaire et indépendamment des entretiens qu'ils ont au quotidien avec les apprenants, les formateurs/trices peuvent préparer, structurer et concevoir de façon optimale, en un

minimum de temps, l'entretien semestriel d'évaluation. Ce moyen auxiliaire facilite la tâche des interlocuteurs puisqu'il leur permet de se concentrer sur le thème de l'entretien: le niveau de formation de l'apprenant-e et de répondre aux exigences de l'ordonnance de formation.

Guide de l'apprentissage

Toujours apprécié par les signataires du contrat d'apprentissage, le guide offre une aide pratique tout au long de la formation. Il explique en termes simples, en 30 pages, les bases légales du contrat d'apprentissage. Il répond de manière aussi concise que possible mais aussi précise que nécessaire aux questions que posent les personnes en formation et les entreprises formatrices.



Aide-mémoire

Les aide-mémoire sont consacrés à plusieurs thèmes d'importance dans la gestion de la formation professionnelle et le contenu est fondé sur la nouvelle loi sur la formation professionnelle. En consultant cette liste, vous avez l'assurance de toujours télécharger la plus récente version d'un aide-mémoire.

La liste des aide-mémoire

2. Chômage partiel et fermeture de l'entreprise formatrice
3. Assurance accidents pour les personnes en formation professionnelle initiale
4. Réglementation des vacances pour les personnes en formation professionnelle initiale
6. Procédure de qualification pour adultes sans formation professionnelle initiale
- 6.1. Procédure de qualification pour adultes, employé-e de commerce – formation de base et formation élargie
8. Le stage d'observation – mémento à l'usage de l'entreprise lors de la conduite d'un stage d'observation
9. Dyslexie et dyscalculie dans la formation professionnelle initiale
10. La maturité professionnelle
11. Attribution des notes lors des procédures de qualification (examen final)
15. Formation professionnelle initiale de 2 ans avec attestation fédérale
16. Formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans avec certificat fédéral de capacité.

Manuel pour la formation en entreprise



Vous trouverez sur le site les documents extraits du «manuel pour la formation en entreprise»: présentations actualisées, check-listes à imprimer, accès à la version en ligne du lexique, autant de moyens de tenir votre manuel à jour.

Check-listes à disposition

- Charte des relations dans l'entreprise
- Conduite par objectifs
- Contrat d'apprentissage – engagement
- Délégation
- Déroulement d'un entretien d'embauche
- Echancier: choix des candidat-e-s
- Gérer les conflits
- Introduction du dossier de formation
- Planification d'un projet
- Premier jour – première semaine de travail
- Prendre la décision de former
- Préparation avant le premier jour de travail
- Préparation d'un entretien
- Présélection sur la base des dossiers de candidature
- Procédure de sélection
- Processus d'information dans l'entreprise
- Profil d'exigences
- Surmonter les conflits
- Susciter et entretenir la motivation
- Techniques pédagogiques
- Transmission des instructions

Formulaires

- Dossier de sélection
- Programme individuel de formation
- Rapport de formation

Lexique de la formation professionnelle

Le lexique de la formation professionnelle comprend la définition de plus de 200 termes. La version en ligne vous permet de trouver en quelques secondes les termes ou mots-clés recherchés.

Shop

Sous ce thème vous pourrez commander des formulaires ou de la documentation au format papier.

Les sous-domaines sont appelés à évoluer et nous vous invitons à surfer régulièrement sur notre site pour découvrir les nouveautés. En cas de difficulté ou de questions, vous pouvez nous contacter par email: sfpl@ne.ch ou par téléphone: 032 889 79 19.

Isabelle Rohrbach
Adjointe au chef du service

Quelques sites Internet qui valent le détour...



www.qualicarte.ch
QualiCarte, support qui aide les entreprises à développer de manière continue la qualité de leur formation professionnelle.



www.panorama.ch
Site de la formation et de l'orientation professionnelle, marché du travail.



www.afpr.ch
Site des news de la formation professionnelle en Suisse.

EN BREF

Visites médicales

Les visites médicales ne sont plus obligatoires dans les professions de peintre en bâtiment, carrossier-peintre, spécialiste et assistant en restauration.

L'obligation reste dès que l'apprenant travaille de nuit (22h00-06h00) ainsi que pour les professions de forestier-bûcheron, boulanger-pâtissier et assistant médical.

Les visites ne sont plus prises en charge par le SFPL dès le 1er janvier 2007. Les frais sont à la charge de l'apprenant ou remboursés par le formateur.

Pour toutes vos remarques, questions ou demandes d'information:
tél. 032 889 69 40,
sfpl@ne.ch, www.formapro.ne.ch
www.ne.ch/formapro

Votre avis est important !

Le onzième numéro du bulletin InFORMATION est entre vos mains et il est le grand frère du N° 1, né en février 2002.

Répondant à l'objectif d'être un lien d'information auprès des entreprises formatrices, le service de la formation professionnelle et des lycées désire connaître votre avis sur ce bulletin et si l'objectif initial est atteint.

Le bulletin inFORMATION correspond-il à vos attentes? La forme vous convient-elle? La périodicité est-elle bonne? Le questionnaire remis avec ce numéro vous invite à participer à une enquête du bulletin. Vous avez également la possibilité de répondre à ce questionnaire directement sur Internet et vous trouverez le lien sur la page d'accueil de notre site (www.ne.ch/formapro). Le mot de passe est: evalinfo. Le délai de réponse est fixé au 16 mars 2007.

Les formulaires papier sont à renvoyer au Service de la formation professionnelle et des lycées, Secteur promotion, Espacité 1, CP 2083, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Tous les numéros sont à votre disposition pour consultation sur notre site.

Nous vous sommes très reconnaissants de prendre le temps nécessaire pour remplir ce questionnaire (environ 15 min) et nous vous en remercions infiniment.

Isabelle Rohrbach
Adjointe au chef du service

